



LE MERCREDI 3 JUIN 2009

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 3 juin 2009, à 20 h 35, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Claude Benoît
Marc Carrière
Louis-Georges Desaulniers
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Jacinthe Brière
Jacques D'Août
René Langelier
Sylvain Léger
Dany Ouellet

Absences motivées :

Cécile Gauthier

Alexandre Iracà

Absents :

Dominique Brière

Carl G. Simpson

Les représentants du comité de parents :

Jocelyn Fréchette

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et du transport

Le vice-président déclare la séance ouverte.

Parole au vice-président et nouvelles de la FCSQ

- . Félicitations adressées à M. André Caron pour les 11 années passées à la présidence de la FCSQ. Des élections à la présidence (Mme Josée Bouchard) ainsi qu'à la vice-présidence (M. Rodrigue Vigneault) se sont tenues lors du congrès annuel.
- . Gala des commissaires : 1^{re} édition le 19 mai dernier.

Parole aux commissaires

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Défi apprenti-génie : trois médailles pour trois équipes de l'école St-Jean-de-Brébeuf.

Monsieur Marc Carrière

- . École du Sacré-Cœur : récipiendaire du Grand défi Pierre Lavoie en Outaouais.

Monsieur Jean-Marc Lavoie

- . La Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées a remis 29 bourses d'une valeur de 9 500 \$ à des élèves des établissements de la CSCV, le 2 juin dernier.

Monsieur Dany Ouellet

- . Festival des harmonies et des orchestres symphoniques de Sherbrooke : l'harmonie de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau a terminé au 2^e rang avec une note de 94 %. L'harmonie junior a, de son côté, obtenu une 6^e place.

Monsieur Raymond Ménard

- . Participation à la soirée du mérite-élève de l'Association des directions d'établissement de l'ouest du Québec (ADÉOQ).
- . Remerciements adressés à la présidence et à la direction générale à l'égard du message aux parents d'élèves récemment diffusé dans les médias.

Monsieur Marc Beaulieu

- . Invitation à faire des dons dans le cadre de la campagne de financement pour le projet de revitalisation de la cour de l'école Maria-Goretti.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 100 (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2009

RÉSOLUTION 101 (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 6 mai 2009 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail par les présidents

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jacques D'Août

- . Le carrefour culturel ESTacade est en nomination dans le cadre du Gala sportif et culturel de Buckingham.

POLITIQUE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2009-2010 – ADOPTION

RÉSOLUTION 102 (2008-2009)

Attendu les termes de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I.-13.3);

Attendu la recommandation du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 8 avril 2009;

Attendu les discussions des membres du comité de parents lors de la rencontre du 17 avril 2009;

Attendu les discussions des membres du groupe de travail # 1 lors de la rencontre du 20 avril 2009;

Attendu les discussions du conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 juin 2009;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative à la répartition des ressources financières 2009-2010 », le tout tel que discuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET 2009-2010 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 103 (2008-2009)

Attendu que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I-113.3), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

Attendu que la ministre a autorisé la commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Attendu que l'évaluation uniformisée établie au montant de 3 142 439 950 \$ a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ de l'évaluation uniformisée;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Attendu la recommandation des membres du groupe de travail # 1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 juin 2009;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2009-2010, soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ de l'évaluation uniformisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>TROP-PERÇU DE TAXES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009 – COMPENSATION</p>
--

RÉSOLUTION 104 (2008-2009)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a facturé un trop-perçu de taxes scolaires à l'ensemble de ses contribuables pour l'exercice financier 2008-2009;

Attendu que ce trop-perçu doit être crédité à ses contribuables lors de l'émission de la facturation de la taxation scolaire pour l'année 2009-2010;

Attendu que le conseil des commissaires doit rembourser des intérêts à ses contribuables;

Attendu que le remboursement doit se faire sur la base d'un taux légal de 5 % pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 juin 2009;

Attendu les discussions des membres du groupe de travail # 1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;



Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 juin 2009;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées rembourse le trop-perçu pour l'année 2008-2009 à ses contribuables en émettant un crédit équivalent sur la facture de taxes scolaires de l'année 2009-2010;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées rembourse des intérêts à un taux légal de 5 % sur le trop-perçu pour la période allant du 1^{er} novembre 2008 au 30 juin 2009.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Monsieur le commissaire Marc Carrière propose que le premier attendu soit libellé comme suit : « Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a facturé un trop-perçu de taxes scolaires de 1 053 013 \$ à l'ensemble de ses contribuables pour l'exercice financier 2008-2009 ».

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Demande de vote sur la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2009-2010 DU MELS

RÉSOLUTION 105 (2008-2009)

Attendu que le projet des règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) contient une mesure qui limiterait l'utilisation des surplus accumulés des commissions scolaires;

Attendu que selon cette mesure annoncée, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ne pourrait désormais utiliser que 10 % des surplus accumulés au 30 juin 2008 pour un exercice donné;

Attendu que la transférabilité des surplus est essentielle à la gouvernance responsable de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de permettre la gestion des ressources au profit des élèves en fonction de la réalité de leur milieu;

Attendu les conséquences néfastes sur la réussite et la persévérance scolaire dans la mesure où les établissements seraient empêchés de transférer à l'année scolaire suivante les soldes non dépensés, en fin d'exercice financier, sur des projets en cours;

Attendu que ces balises contreviennent à l'esprit des conventions de gestion et de réussite éducative que les commissions scolaires doivent convenir avec leurs établissements;

Attendu la recommandation des membres du groupe de travail # 1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QU'UNE demande soit acheminée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit retirée la restriction de 10 % applicable à la transférabilité des surplus accumulés de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, et d'assurer le maintien de la transférabilité totale des surplus accumulés d'une année à l'autre;

QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la présidente du Conseil du trésor, au ministre des Finances, au député de Papineau à l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des comités de parents du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>POLITIQUE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE ET À LA VALORISATION DU PERSONNEL – ADOPTION</p>

RÉSOLUTION 106 (2008-2009)

Attendu l'importance de reconnaître et de valoriser la prestation de travail et l'engagement des employés de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu les discussions des membres des groupes de travail # 2 et # 3 lors des rencontres du 21 octobre et du 24 novembre 2008;

Attendu les mémoires déposées par les groupes consultés dans le cadre des audiences publiques des groupes de travail # 2 et # 3, tenues les 2 et 9 février 2009;

Attendu l'accord de principe donné par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 avril 2009;

Attendu les consultations faites auprès des comités de relation de travail du personnel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Claude Benoît;

QUE la Politique relative à la reconnaissance et à la valorisation du personnel soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5231-02-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – ÉCOLE ST-MICHEL, À MONTEBELLO

RÉSOLUTION 107 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public MMB-0907RC01 pour des travaux de réfection du système de chauffage, éclairage et finis à l'école St-Michel, à Montebello;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- 176026 Canada inc, Amor Construction.....341 000.00 \$
134, St-Paul unité 2, Ottawa (Ontario) K1L 6A3
- Énergie S.P. (3963667 Canada inc.)..... 377 000.00 \$
36 de Varenne unité 5, Gatineau (Québec) J8V 0B6
- Construction JPL (Jos Pelletier Itée). 415 411.00 \$
116 rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7
- Construction Chartrand (4397495 Canada inc.) 415 730.00 \$
375, rue Galipeau Thurso (Québec) J0X 3B0
- Marc Cléroux Construction inc..... 423 400.00 \$
205, rue Gamelin, Gatineau (Québec) J8Y 1W2
- Construction G.M.R. inc..... 447 000.00 \$
1880, chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7
- Plano Construction inc. 508 300.00 \$
99 Crémazie, Gatineau (Québec) J8Y 3P1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à 176026 Canada inc., Amor Construction;

Attendu que le financement de ce projet provient du M.É.L.S. dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le contrat pour les travaux de réfection du système de chauffage, éclairage et finis, à l'école St-Michel à Montebello soit adjugé à la firme 176026 Canada inc., Amor Construction pour la somme de trois cent quarante et un mille dollars (341 000.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLANCHERS – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE**

RÉSOLUTION 108 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public RDE-0840RP01 pour des travaux relatifs aux planchers de la pâtisserie, boucherie, service alimentaire et divers travaux mécaniques au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- 176026 Canada inc., Amor Construction.....479 000.00 \$
134, St-Paul unité 2, Ottawa (Ontario) K1L 6A3
- Construction JPL (Jos Pelletier Itée). 507 714.45 \$
116 rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7
- Marc Cléroux Construction inc..... 579 000.00 \$
205, rue Gamelin, Gatineau (Québec) J8Y 1W2
- Defran inc..... 589 422.00 \$
55, Breadner, Gatineau (Québec) J8Y2L7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à 176026 Canada inc., Amor Construction;

Attendu que le financement de ce projet provient du M.É.L.S. dans le cadre de l'allocation spécifique « Résorption du déficit d'entretien », de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ainsi que de

l'enveloppe budgétaire du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat pour les travaux des planchers de la pâtisserie, boucherie, service alimentaire et divers travaux mécaniques au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie soit adjugé à la firme 176026 Canada inc., Amor Construction pour la somme de quatre-cent-soixante-dix-neuf-mille dollars (479 000.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE

RÉSOLUTION 109 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public 2008RDE-0810CH01 pour des travaux de réfection de la chaufferie, à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- E. Séguin & Fils219 900.00 \$
845, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6S5
- Groupe Laframboise ltée..... 236 233.00 \$
212, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0
- Énergie S.P. (3963667 Canada inc.)..... 274 300.00 \$
36 de Varenne unité 5, Gatineau (Québec) J8V 0B6

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à E. Séguin & Fils;

Attendu que le financement de ce projet provient du M.É.L.S. dans le cadre de l'allocation spécifique « Résorption du déficit d'entretien »;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour les travaux de réfection de la chaufferie, à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit adjugé à la firme E. Séguin & Fils pour la somme de deux-cent-dix-neuf-mille-neuf-cents dollars (219 900.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE – ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN,
À GATINEAU**

RÉSOLUTION 110 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public 2008RDE-0830CH01 pour des travaux de réfection de la chaufferie, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- E. Séguin & Fils239 900.00 \$
845, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6S5
- Groupe Laframboise ltée..... 259 640.00 \$
212, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0
- Énergie S.P. (3963667 Canada inc.)..... 279 400.00 \$
36 de Varenne unité 5, Gatineau (Québec) J8V 0B6

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à E. Séguin & Fils;

Attendu que le financement de ce projet provient du M.É.L.S. dans le cadre de l'allocation spécifique « Résorption du déficit d'entretien »;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat pour les travaux de réfection de la chaufferie, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit adjugé à la firme E. Séguin & Fils pour la somme de deux-cent-trente-neuf-mille-neuf-cents dollars (239 900.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION D'ENREGISTREMENT DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 111 (2008-2009)

Attendu que les partenaires (Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire Western Québec, MRC Papineau, municipalité de L'Ange-Gardien, municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Télébec) ont fait ériger un réseau de fibres optiques afin de relier divers bâtiments scolaires et municipaux sur le territoire de la circonscription foncière de Papineau;

ATTENDU que les partenaires ont signé une convention de construction en date du 9 décembre 2005;

Attendu que les partenaires ont signé une convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques en date du 27 juin 2006;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 de ladite convention, chaque partenaire doit enregistrer ses fibres pour chaque circonscription foncière que traverse le réseau global;

Attendu que chacun des partenaires doit recevoir les autorisations requises pour conclure la convention d'enregistrement et que les signataires respectifs sont les représentants dûment mandatés;

Attendu que le protocole d'enregistrement des 5 070 fiches immobilières, soit une fiche pour chacune des fibres de chacun des partenaires, a été vérifié par la direction des technologies de l'information et des communications de la commission scolaire, qui agit notamment à titre de gérant du réseau;

Attendu que ledit protocole a également été vérifié par Mme Sylvie Bélair, ingénieure responsable du réseau, et Me Laurier Gauthier, avocat;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE monsieur Maurice Groulx, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la convention d'enregistrement du réseau de fibres optiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – RENOUELEMENT

RÉSOLUTION 112 (2008-2009)

Attendu les termes de la résolution 64 (2007-2008) ayant pour titre « Contrat du directeur général »;



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRETARIAT GENERAL

Attendu les discussions lors des rencontres du comité d'évaluation du rendement du directeur général des 8 octobre 2008 et 10 mars 2009;

Attendu la recommandation dudit comité et du président du conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat de monsieur Maurice Groulx, à titre de directeur général, soit renouvelé;

QUE ledit contrat soit d'une durée déterminée, jusqu'au 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement suivant les recommandations du comité d'évaluation du rendement du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 113 (2008-2009)

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fréchette, représentant du comité de parents;

QUE la séance du conseil des commissaires soit ajournée au mercredi 10 juin 2009, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 35.

Sylvain Léger,
Vice-président du conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général